



Bushido Club Versoix Genève
Chemin Ami-Argand 40
1290 Versoix

T +41 79 869 59 20
info@bcvg.ch
www.bcvg.ch

« BUSHIDO CLUB VERSOIX GENEVE »

Concept de protection pour les entraînements dès le 20 décembre 2021

Version : 20.12.2021

Auteur : François Parodi





Nouvelles conditions cadres

Dès le 20 décembre 2021, les entraînements sont autorisés **sans masque, pour les personnes dès 16 ans, uniquement en appliquant la règle des 2G+ (vacciné ou guéri depuis moins de 4 mois, sinon, il faut accompagner le certificat avec un test).**

Le port du masque est obligatoire dès 12 ans lors de tout déplacement à l'intérieur des bâtiments (sauf durant la pratique sportive si une liste de présence est tenue et disponible durant 14 jours).

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, lors des discussions, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore vos distances avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Les contacts corporels sont seulement autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Parodi François. Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement (Tél. +41 79 869 59 ou president@bcvg.ch).

6. Prescriptions spécifiques

Les parents des sections enfants ne sont pas autorisés à amener les enfants jusqu'au dojo. Seuls les enfants entreront dans l'école.

Aucun serrage de main ni accolade ne sera autorisé.

Les vestiaires et les douches seront accessibles avec le port du masque.

La section adultes :

- Mardi/Mercredi/Jeu de 19h00 à 21h00

Les sections enfants :

- Mercredi de 16h00 à 17h00 (dès 4 ans), de 17h00 à 18h00 (dès 9 ans)
- Vendredi de 17h00 à 18h00 (dès 9 ans) et de 18h00 à 19h00 (dès 12 ans)

7. Obligation d'informer

Les mesures de protection seront communiquées aux membres par email et seront disponibles sur notre site internet : www.bcv.g.ch

Versoix, le 20.12.2021

François Parodi, Président